



Dossier de presse

**Lancement des 12^e programmes d'intervention
2025-2030
des agences de l'eau**

19 novembre 2024

Salon des maires et des collectivités locales - Paris

Paris, 19 novembre 2024

Dossier de presse

LANCEMENT DES 12^E PROGRAMMES D'INTERVENTION 2025-2030 DES AGENCES DE L'EAU

Sommaire

Contacts presse

**Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse**
Nancy Yana 06 77 03 46 60
nancy.yana@eurmc.fr

Agence Plus2sens
Laurence Nicolas 06 64 50 59 50
laurence@plus2sens.com
Quentin Pechoux 06 65 48 67 77
quentin@plus2sens.com
Marine Chevalier 04 37 24 02 58
marine@plus2sens.com

- // Communiqué de presse :
Programme 2025-2030 des agences de l'eau
Plus de 2 milliards d'euros par an pour
accompagner les défis de l'eau
- // 12^e programmes d'intervention 2025-2030,
les budgets
- // Bilan chiffré des 11^e programmes
d'intervention 2019-2024 (à fin 2023)
- // Fiches sur les agences de l'eau
Adour-Garonne, Artois-Picardie,
Loire-Bretagne, Rhin-Meuse,
Rhône Méditerranée Corse et
Seine-Normandie

Communiqué de presse

19 novembre 2024

Programme 2025-2030 des agences de l'eau : plus de 2 milliards d'euros par an pour accompagner les défis de l'eau

60 ans après la loi qui a créé les agences de l'eau, les nouveaux programmes d'intervention des agences de l'eau portent une ambition renouvelée et des moyens renforcés. Dotés d'une capacité d'aide de plus de 2 milliards d'euros par an, ils vont permettre d'accompagner la transition écologique des territoires en réponse aux défis majeurs de la restauration du bon état des eaux, de la reconquête de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique.

Les 12^e programmes, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025, pour 6 ans, constituent un des leviers principaux de la mise en œuvre du Plan eau, des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des Plans d'adaptation au changement climatique des bassins.

Retrouver le bon état de nos eaux

Avec 44 % des masses d'eau en bon état, et malgré les efforts déployés et des progrès significatifs, la France est encore loin de l'objectif de 100 % fixé par l'Europe d'ici 2027. Le retour à des eaux de qualité dans nos rivières, nos lacs, nos eaux souterraines appelle une réponse collective et massive notamment pour réduire les pollutions, qu'elles soient issues des systèmes d'assainissement collectifs, du tissu industriel ou des activités agricoles. Il s'agit en priorité de réduire les émissions de pollutions à la source. Dans le cadre de leurs 12^e programmes, les agences de l'eau poursuivent leur soutien aux exploitations agricoles dans la mise en œuvre de pratiques et systèmes favorables à la préservation de la ressource en eau, comme les systèmes de production à bas niveau d'intrants et valorisent les pratiques agroécologiques, tout en veillant à la viabilité économique des exploitations agricoles.

Dans le secteur industriel, l'accompagnement des projets de R&D sera soutenu afin de progresser dans la connaissance des pollutions et de réduire les émissions de micropolluants et de macropolluants qui est une priorité.

Des moyens financiers renforcés grâce à une fiscalité plus incitative

Face à l'accélération du changement climatique, en phase avec l'ambition portée par le Plan eau, le Gouvernement a prévu le relèvement du plafond de recettes des agences de l'eau dans le cadre du projet de loi de finances 2024. Ces budgets renforcés reposent intégralement sur l'évolution de la fiscalité de l'eau, une fiscalité souhaitée plus incitative. Ainsi à compter de 2025, les redevances des agences de l'eau évoluent pour envoyer un signal prix accru notamment sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement. Elle introduit deux redevances de performance pour inciter les collectivités à optimiser les réseaux d'eau potable et les systèmes d'assainissement. Elle prévoit également de taxer davantage les prélèvements d'eau dans un contexte de tension sur la ressource par le relèvement des taux plafonds de redevances de prélèvement et l'instauration de taux planchers.

Après des collectivités, l'amélioration de l'épuration des eaux et la gestion des eaux pluviales font aussi partie des axes renforcés d'intervention des agences de l'eau. Au global, la politique de réduction des pollutions correspond au premier poste financier des agences de l'eau, doté de 1,2 milliard €/an.

Engager la France vers la sobriété hydrique

Dans un contexte de tension croissante sur la ressource en eau, l'adaptation des territoires au changement climatique est également une ligne majeure des nouveaux programmes d'intervention. L'objectif est de réduire de 10% les prélèvements en eau d'ici 2030, conformément au cap fixé par le Plan eau, trajectoire déclinée ensuite par bassin et pour chaque grand usage. Pour cela, plusieurs axes d'intervention sont déployés pour accélérer les économies d'eau dans les secteurs industriels, agricoles et domestiques, réduire les fuites des réseaux d'eau des collectivités, réutiliser les eaux usées traitées (ou les eaux non conventionnelles) lorsque cela est possible, aider à la substitution au cas par cas (retenues, transferts d'eau). Pour organiser un partage de l'eau juste et équitable dans les territoires, la concertation de tous les usagers de l'eau reste la clé. C'est l'objet des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) coordonnés par les services de l'Etat avec les agences de l'eau pour adapter localement, et avec l'ensemble des usagers, les pratiques de gestion quantitative.

Préserver et restaurer les zones humides et les rivières

L'adaptation au changement climatique passe également par la préservation et la restauration des zones humides et des rivières. Des écosystèmes aquatiques résilients et interconnectés sont en effet plus robustes pour supporter les effets du changement climatique, que ce soient les épisodes de sécheresse ou de fortes précipitations. Les agences de l'eau encouragent les opérations qui visent à redonner un fonctionnement naturel aux rivières (réouverture de rivières canalisées, suppression de seuils, élargissement du lit des rivières) et à renforcer la connectivité entre les milieux en favorisant les solutions fondées sur la nature.

Les 12^e programmes soutiendront aussi la **préservation des fonctionnalités des sols**, puissant levier d'actions pour adapter les territoires au changement climatique. En ville, il s'agit de désimperméabiliser les sols pour laisser l'eau de pluie s'infiltrer et recharger les nappes. Sur les terres agricoles, l'objectif est de lutter contre l'assèchement des sols par la mise en place de pratiques favorisant la réserve utile des sols et limitant l'évaporation (couverts végétaux, techniques d'ombrage par agroforesterie, travail du sol adapté, etc).

Sur les façades maritimes, perturbées par les effets du changement climatique, en complément des actions qui visent à réduire les apports de polluants à la mer et des opérations qui contribuent à maintenir l'apport des sédiments de la terre vers les littoraux, les agences de l'eau accompagnent également les opérations qui visent à préserver ou restaurer le fonctionnement des milieux marins.

Limiter l'érosion de la biodiversité

La biodiversité s'effondre. Pour inverser la trajectoire, la stratégie nationale biodiversité 2030 oriente notamment l'action vers la protection et la restauration des habitats dont la dégradation sous l'effet des pollutions, de l'artificialisation des sols et du réchauffement climatique, est la première cause de l'érosion de la biodiversité. Une des priorités des 12^e programmes est donc de renforcer les moyens pour soutenir la protection et la restauration des habitats naturels, aquatiques et terrestres. Et donc la protection des espèces. Remettre en état les trames vertes et bleues notamment joue un rôle central en favorisant la connectivité des écosystèmes et la circulation des espèces à travers des corridors écologiques, fondamentaux pour leur cycle de vie.

Garantir un approvisionnement en eau potable de qualité

Concernant l'eau potable, les deux enjeux pour les années à venir portent sur la rareté et la dégradation des ressources disponibles pour l'alimentation en eau potable. Les agences de l'eau

renforcent leur soutien aux collectivités afin d'établir des politiques de gestion durable des ressources, des infrastructures de distribution ainsi que des usages, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Il s'agit également de contribuer à l'enjeu de santé publique en visant à assurer une eau de qualité pour les usagers. Ainsi les 12e programmes poursuivent leur accompagnement auprès des collectivités et du secteur agricole afin de protéger les aires d'alimentation de captage. Ils portent aussi une ambition forte pour moderniser les infrastructures d'approvisionnement en eau et éviter toute rupture d'alimentation en eau potable telle qu'on a pu en connaître lors des épisodes de sécheresse de 2022 et 2023.

Les 12^e programmes, outils de solidarité entre territoires

Grâce à l'organisation en bassin hydrographique, les agences de l'eau poursuivent leur action mutualiste et de solidarité envers les territoires ruraux confrontés à des difficultés d'investissements et de ressources financières pour lesquels elles soutiennent la modernisation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement. Remettre en état des ouvrages vétustes permet de limiter les pollutions dans les milieux naturels, d'économiser l'eau et de sécuriser l'acheminement de l'eau potable.

A propos des [agences de l'eau](#) – Les agences de l'eau sont des établissements publics du ministère de la Transition écologique. Leur mission est de financer les ouvrages et actions qui contribuent à atteindre le bon état des eaux, à préserver les ressources en eau et la biodiversité et à lutter contre les pollutions. Pour ce faire, elles perçoivent des redevances auprès de l'ensemble des usagers. Celles-ci sont redistribuées sous forme de subventions aux collectivités locales, aux industriels, aux agriculteurs, aux artisans ou aux associations qui entreprennent des actions de préservation et de restauration du milieu naturel.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : Nancy Yana 06 77 03 46 60 nancy.yana@eaurmc.fr

Agence Plus2sens : Laurence Nicolas 06 64 50 59 50 laurence@plus2sens.com

Quentin Pechoux 06 65 48 67 77 quentin@plus2sens.com / Marine Chevalier 04 37 24 02 58 marine@plus2sens.com

12^E PROGRAMMES D'INTERVENTION 2025-2030 LES BUDGETS

2,1 Mds €

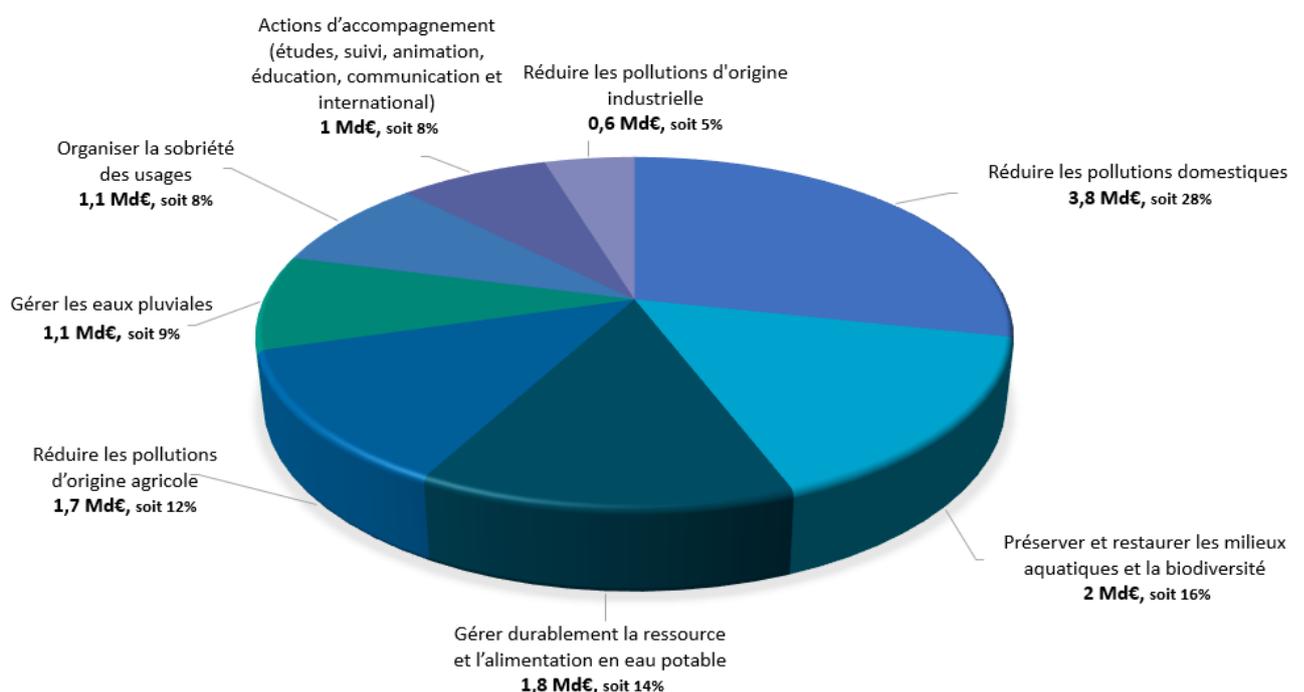
de redevances
annuelles prévisionnelles



**Près de 2,2 Mds €
d'aides** annuelles
prévisionnelles

+ de 13 Mds € d'aides
sur 6 ans pour restaurer le bon état
des eaux, reconquérir la biodiversité
et s'adapter au changement
climatique

RÉPARTITION DES AIDES FINANCIÈRES 2025-2030 PAR DOMAINE D'INTERVENTION TOTAL DES AIDES : 13,1 MILLIARDS D'EUROS SUR 6 ANS



BILAN CHIFFRÉ DES 11^E PROGRAMMES 2019-2024 (à fin 2023)

1 106 stations
d'épuration
prioritaires aidées



193 Mm³
d'eau économisés
soit l'équivalent des
besoins en eau
potable d'une
métropole de la
taille d'Aix-Marseille
durant 2 ans



137 503
hectares
de zones humides
préservés ou
restaurés



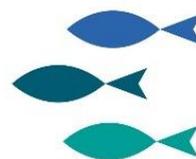
50 tonnes
de substances
dangereuses
éliminées



14 167 km de
cours d'eau
restaurés



1 593
ouvrages rendus
franchissables
par les poissons



1 051 captages d'eau
potable dotés d'un plan
d'action



5 732 hectares
désimperméabilisés
pour retenir l'eau
dans les sols



104 projets de territoires
pour la gestion de l'eau
adoptés

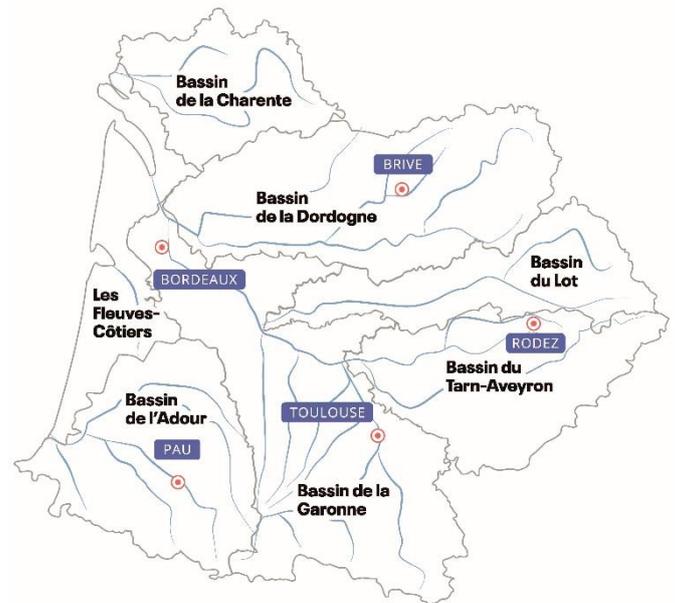


L'agence de l'eau Adour-Garonne

- 250 agents
- 5 délégations territoriales à Toulouse, Bordeaux, Pau, Rodez et Brive.

Bassin Adour-Garonne

- 7 bassins hydrographiques
- 120 000 km de cours d'eau, 4 000 lacs et 420 km de côtes
- 8 millions d'habitants
- 50 % de la surface du bassin en surface agricole utile
- 50 % du territoire en tension ou vulnérable face au changement climatique, dont 47 sous-bassins versants ou masses d'eau dotés d'une démarche de partage de l'eau ou assimilée
- 50 % des cours d'eau en bon état écologique



Les grandes orientations et nouveautés du 12^e programme 2025-2030

L'agence de l'eau prévoit un investissement de 2 milliards d'euros pour la période 2025-2030, soit une **augmentation de 30 % par rapport au programme précédent**, afin de financer la mise en œuvre des solutions proposées.

Un accès simplifié aux aides et une logique de résultats

Ce programme, plus lisible pour les porteurs de projets, est résolument tourné vers la notion d'objectifs de résultat des actions financées, avec l'enjeu d'atteindre les cibles fixées par le comité de bassin dans le cadre de son Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE).

Adaptation des territoires pour faire face au déficit de 1.2 milliard de m³ d'eau d'ici 2050

La sécheresse de 2022 a durement affecté les bassins français, notamment Adour-Garonne, où plus de 500 communes ont subi des ruptures d'alimentation eau potable. Ce bassin, très vulnérable aux changements climatiques, pourrait enregistrer un déficit de 1,2 milliard de m³ d'eau d'ici 2050, si rien n'est fait. Pour y remédier, un mix de solutions – incluant notamment la REUSE, l'agroécologie, les solutions fondées sur la nature, le stockage, et des économies d'eau – permettra de mobiliser jusqu'à 850 millions de m³. Ces mesures complémentaires, financées à hauteur de 332 M€/an, nécessitent une gouvernance adaptée pour être déployées efficacement et durablement. Ce mix de solutions est indispensable : aucune ne peut être mise de côté, car c'est dans leur complémentarité que réside leur efficacité.

Aussi, le 12^e programme propose la méthode suivante :

Privilégier une approche préventive

Le 12^e programme favorise une approche préventive (60 %) par rapport à l'approche curative (40 %), en finançant à des taux élevés tout au long du programme, les actions de gestion durable des sols, de

préservation des captages d'eau et d'économies d'eau. Ces mesures sont plus efficaces, moins coûteuses et contribuent à renforcer durablement la résilience des territoires.

Recourir aux solutions fondées sur la nature (SfN)

Ces approches s'appuient sur les processus naturels pour relever les défis environnementaux, économiques et sociaux, en protégeant et restaurant les écosystèmes (exemples : restauration des cours d'eau, implantation de haïes, renaturation des villes, restauration des zones humides.). Ces solutions "sans regret", financées à hauteur de 57 M€/an (+20 % par rapport au précédent programme), offrent des avantages pour l'environnement et la biodiversité.

Développer des contrats « Eau&Climat » au service des territoires

Le 12^e programme d'intervention met un accent particulier sur le dialogue et la coopération avec les acteurs du territoire. Dans sa mise en œuvre, il recherche une approche qui unit l'eau et les enjeux économiques et sociaux à la bonne échelle pour qu'une connaissance plus fine guide l'action.

Les contrats « Eau&Climat » sont conçus pour renforcer l'implication des acteurs dans la mise en œuvre des stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique. Ces nouveaux contrats multi-partenariaux et multithématiques, renforceront la coopération entre acteurs pour une gouvernance adaptée au changement climatique et intégreront les SFN dans une approche systémique pour accompagner la résilience des territoires.

Accélérer la transition agroécologique

Un Pacte d'engagement, réunissant Etat, Régions, agriculteurs, recherche agronomique et coopération, définit les rôles de chacun pour garantir un accès à une eau de qualité en quantité dans des modèles économiques viables et durables. Ce Pacte encourage les pratiques agricoles durables afin de contribuer à la mobilisation de 850 Mm³ d'eau, aidant ainsi à restaurer les équilibres dans les bassins versants et réduire ainsi le déficit annoncé à 1,2 milliard de m³ d'ici 2050 si rien n'est fait.

Repères

Des moyens financiers accrus de plus de 30 % soit 332 M€ d'aides/an

Des recettes issues des redevances : 350 M€ en 2025

4 axes stratégiques

. Accompagner le **développement des politiques de l'eau dans les territoires**

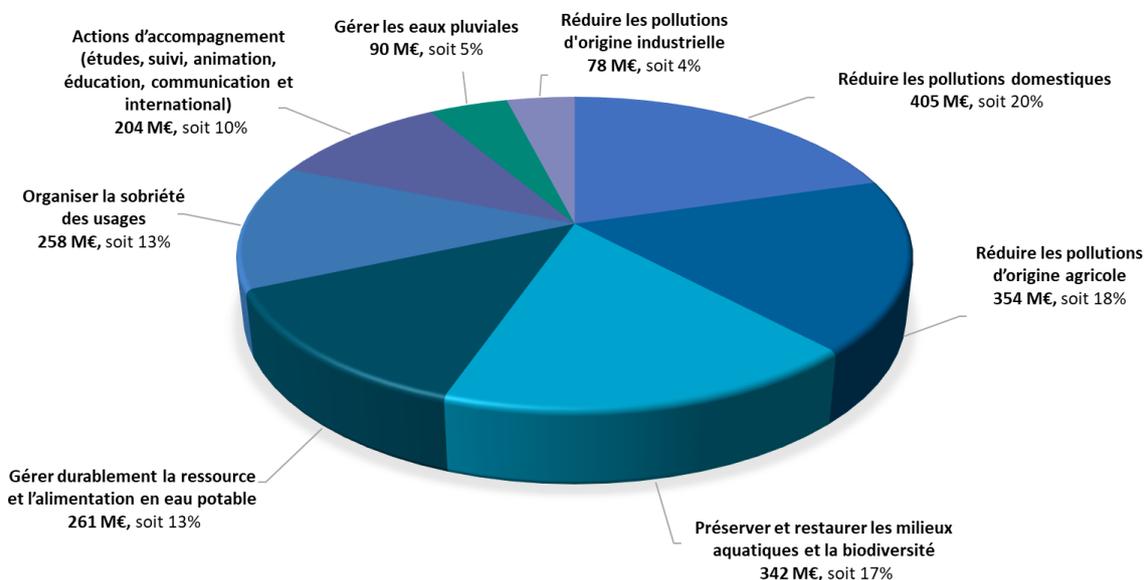
. **Assurer les équilibres** entre ressource disponible, usages et besoins des milieux en recherchant la sobriété

. Préserver et restaurer **les milieux aquatiques et leur biodiversité**

. Protéger la **qualité de l'eau**.

RÉPARTITION DES AIDES FINANCIÈRES 2025-2030 PAR DOMAINE D'INTERVENTION

TOTAL DES AIDES : 2 MILLIARDS D'EUROS SUR 6 ANS

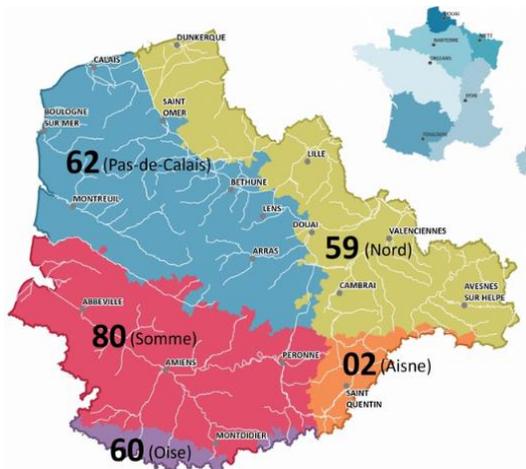


L'agence de l'eau Artois-Picardie

- Un seul bassin hydrographique : Artois-Picardie.
- **145 agents**
- **3 missions territoriales** : Mer du Nord à Douai, Littoral à Boulogne-sur-Mer et Picardie à Amiens. Le **siège est situé à Douai**.

Le bassin Artois-Picardie

- **2466 communes** sur 5 départements
- **8000 km de cours d'eau** (avec de faibles débits), 1000 km de canaux, 270 km de côtes
- **4,8 millions d'habitants** : 2 fois plus dense que la moyenne française
- 94% de la ressource en eau potable provient des **eaux souterraines**
- 10 bassins versants (sur 15) sont en **tension quantitative** à court et moyen terme. Les territoires proches de la frontière belge sont dotés de démarches de partage de l'eau
- **4,98€** ! C'est le prix des services de l'eau observé en 2023.
- **Agriculture industrielle** : 5% de la surface agricole utile (SAU) métropolitaine sur un bassin Artois Picardie qui représente 3,6% de la superficie de la France métropolitaine
- L'activité agro-alimentaire, l'automobile, la sidérurgie et le textile sont des secteurs économiques majeurs sur le bassin



Des objectifs environnementaux ambitieux

22% des eaux de surface était en bon état écologique en 2019. La cible est d'atteindre **50% des eaux de surface en bon état écologique en 2027**.

Les grandes orientations et nouveautés du 12^e programme ensemble, préservons l'eau pour l'avenir durable de nos territoires 2025-2030



2025-2030
**12^e Programme
d'intervention**
Ensemble, préservons l'eau
pour l'avenir durable de nos territoires

Adopté à l'unanimité des membres du conseil d'administration et du comité de bassin le 15 octobre dernier, le nouveau programme d'intervention est le plus ambitieux que notre bassin Artois-Picardie n'ait jamais connu.

Avec une dotation de 1,279 milliard d'euros pour les six prochaines années, ce programme vise à accompagner tous les acteurs du bassin

dans un effort commun pour accélérer l'atteinte du bon état des eaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource en eau en période estivale.

Coconstruit sur près de 2 ans, **ce programme répond aux défis posés par les périodes de sécheresse et d'inondations, par la mise en œuvre du plan eau et de la sobriété nécessaire pour s'adapter au changement climatique et par le nécessaire équilibre des usages à trouver pour satisfaire les besoins de la réindustrialisation, du monde agricole et des usagers domestiques.**

Il tient également compte des spécificités du bassin par rapport au reste du territoire national avec un approvisionnement en eau issu à 95% des nappes phréatiques et un état des masses d'eau à améliorer en raison des pressions anthropiques.

Ce programme propose ainsi de nombreuses avancées en matière de gestion quantitative de la ressource, afin d'optimiser le rechargement des nappes, en soutenant :

- Les actions des collectivités en faveur de la renaturation en milieu urbain et rural, afin de favoriser l'infiltration et la recharge des nappes d'eau souterraines et limiter les ruissellements, et celles destinées à la fourniture de kits hydro économes pour les usagers domestiques ;
- Les actions du monde agricole pour développer l'infiltration de l'eau, notamment avec le retour des haies, et pour faire évoluer les pratiques en matière d'irrigation ;
- Le maintien de milieux naturels favorables : zones humides, tourbières, marais qui jouent un rôle d'éponge ;
- Les actions des industriels pour maîtriser leur consommation en eau, notamment par la réutilisation des eaux de process ou pluviales.

L'atteinte du bon état des masses d'eau d'ici 2027 est également au cœur de ce programme. Cela passe par des actions ciblées pour réduire les pressions anthropiques, notamment dans les secteurs prioritaires :

- Assainissement non-collectif : les particuliers dans les zones prioritaires bénéficieront à nouveau du soutien de l'agence, via les collectivités ;
- Protection des aires de captage irremplaçables : un appui sera apporté pour protéger les zones de captage essentielles ;
- Transition agroécologique : des aides à la profession agricole seront proposées, notamment par le biais de la mise en place de paiements pour services environnementaux dans les aires de captage prioritaires, ou par un programme européen plus global pour encourager au passage à l'agriculture biologique ou à bas niveau d'intrants. Le programme de maintien de l'agriculture en zones humides sera également élargi.

Les nouveautés de ce 12^{ème} programme d'intervention sont de deux ordres :

- Tout d'abord, la contractualisation avec les territoires est renforcée grâce aux nouveaux contrats de masse d'eau, dont l'objectif sera d'identifier les travaux prioritaires à mener pour améliorer l'état écologique des masses d'eau, contrats d'action pour la ressource en eau (CARE) pour préserver la qualité de l'eau des captages, et pactes de gouvernance avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- Ensuite, le financement des études pour favoriser le lien Eau et Urbanisme est désormais possible.

Repères

Des moyens financiers accrus avec 193 M€ d'aides/an

Des recettes issues des redevances : plus de 161M€ en 2025

5 enjeux

Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et des zones humides

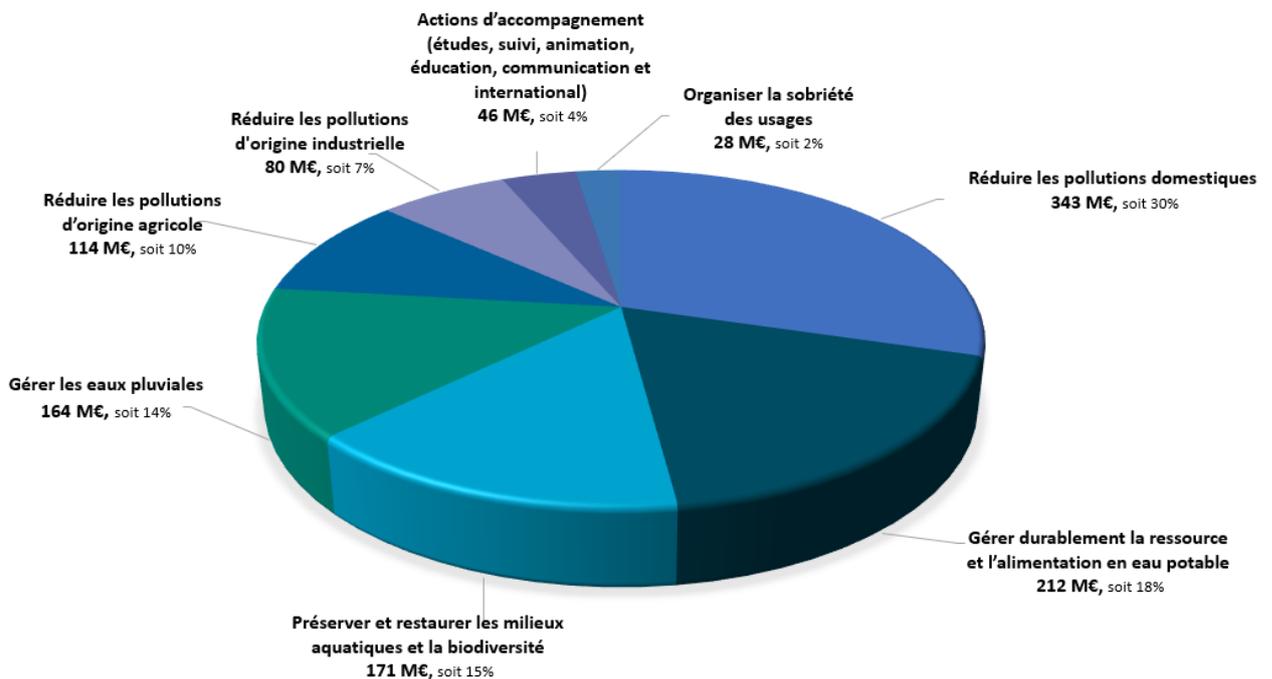
Garantir une eau potable **en qualité et en quantité satisfaisantes**

S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour **prévenir et limiter les effets négatifs des inondations**

Protéger le milieu **littoral et marin** Mettre en œuvre des **politiques publiques cohérentes** avec le domaine de l'eau

RÉPARTITION DES AIDES FINANCIÈRES 2025-2030 PAR DOMAINE D'INTERVENTION

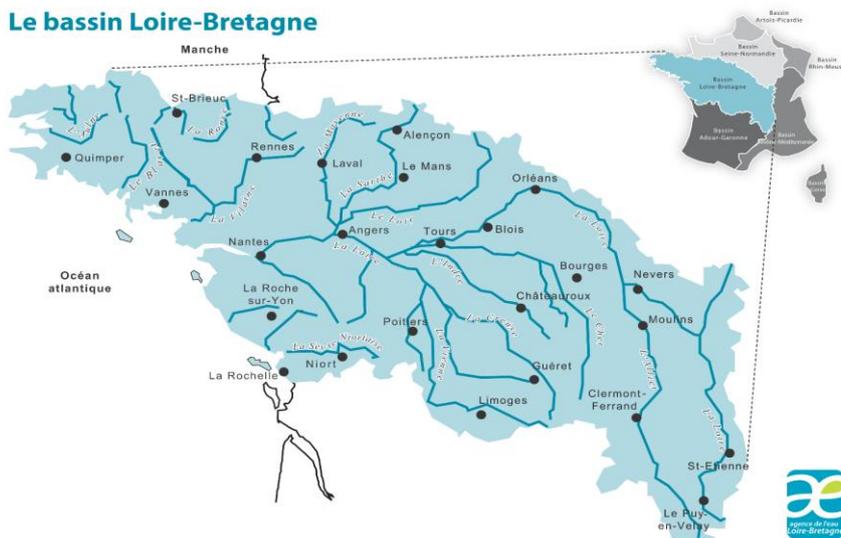
TOTAL DES AIDES : 1,1 MILLIARD D'EUROS SUR 6 ANS



L'agence de l'eau Loire-Bretagne

- Un bassin hydrographique qui inclut le bassin versant de la Loire et de ses affluents, les bassins de la Vaine et des côtiers bretons et les bassins côtiers vendéens et du marais poitevin.
- 293 agents
- 5 délégations territoriales Centre-Loire, Allier Loire Amont, Poitou Limousin, Maine Loire Océan et Armorique.

Le bassin Loire-Bretagne



- 6654 km de côtes soit 38% de la façade maritime française
- 135 000 km de cours d'eau à l'hydrologie très contrastée
- 13 millions d'habitants avec une densité moyenne de 83 habitants au km²
- Une activité agricole et agro-alimentaire marquée
- 87 % du territoire couvert par des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
- 24 % des cours d'eau en bon état écologique

Les grandes orientations et priorités du 12^e programme « Agissons pour l'eau 2025-2030 »



Le 12^e programme traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Ce plan d'actions, doté de 2,43 milliards d'euros pour les six prochaines années conforte les **2 priorités** du programme précédent que sont **l'atteinte du bon état et la solidarité avec les territoires ruraux**.

La solidarité amont/aval, urbain/rural est au fondement de l'action de l'agence de l'eau Loire-bretagne, un bassin principalement rural avec plus des 2/3 du territoire concerné par des communes dans le **zonage France ruralité revitalisation**.

Le 12^e programme repose sur des principes clés :

- des objectifs ciblés et chiffrés,
- la sélectivité et la priorisation comme garantie de l'efficacité,
- la territorialisation de l'action.

Dans la continuité du 11^e programme, il vise à accélérer les investissements pour améliorer la qualité de l'eau et sa disponibilité sur l'ensemble du bassin **tout en ciblant les territoires à enjeux**. Il renforce les démarches territoriales afin d'accompagner au mieux et concentrer les efforts sur les territoires qui se mobilisent en maintenant **des aides incitatives**. Il favorise **les solutions fondées sur la sobriété des usages et la résilience**, afin de protéger les milieux aquatiques et la biodiversité associée.

Au total, **7 enjeux** structurent ce 12^e programme d'intervention, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le « Plan Eau » gouvernemental.

- Restaurer et préserver la qualité et des fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et de la biodiversité associée.
- Réduire les polluants et micropolluants à la source pour lutter contre la pollution organique et microbiologique.
- Renforcer la résilience des milieux, accélérer les économies d'eau et assurer un partage équitable des ressources entre les différents usages.
- Garantir une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante.
- Garantir le bon état des eaux et des milieux littoraux et marins.
- Renforcer la solidarité entre les territoires et à l'international.
- Renforcer l'échelon local et mobiliser plus largement tous les acteurs.

Repères

Des moyens financiers accrus de 10% soit **367 M€ d'aides en moyenne annuelle**

Des recettes issues des redevances : plus de **387M€ en 2025 pour atteindre 448 M€ en 2030**

2 priorités

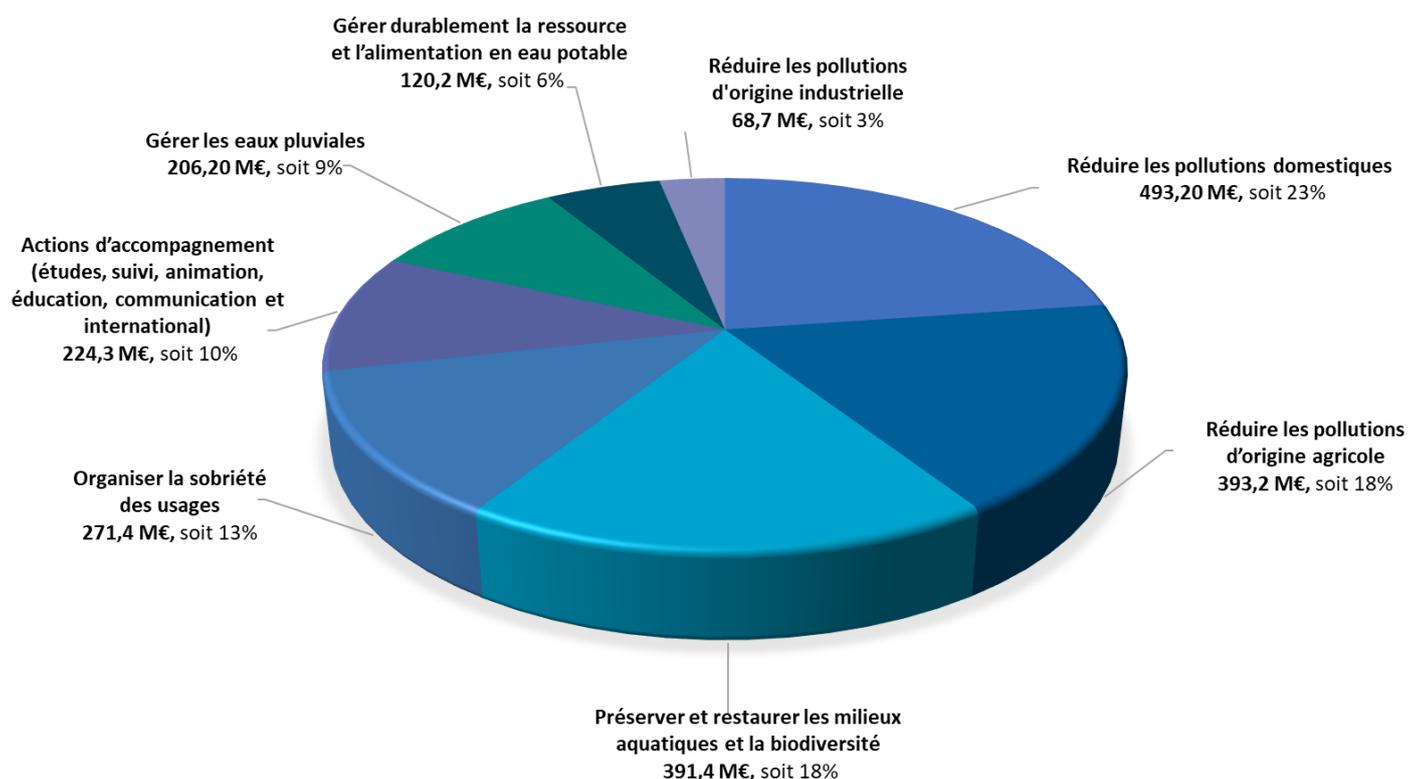
- . L'atteinte du bon état des eaux
- . La solidarité entre les territoires

7 enjeux

des objectifs ciblés et chiffrés

RÉPARTITION DES AIDES FINANCIÈRES 2025-2030 PAR DOMAINE D'INTERVENTION

TOTAL DES AIDES : 2,1 MILLIARDS D'EUROS SUR 6 ANS



L'agence de l'eau Rhin-Meuse

- **154 agents (2023)**

Le territoire de l'agence de l'eau Rhin-Meuse (ou bassin hydrographique) couvre partiellement 1 région et 8 départements et comporte 3 230 communes pour une superficie de 31 400 km².

Le bassin Rhin-Meuse est un bassin avec une vocation européenne forte. Sa situation géographique, entre la Suisse, l'Allemagne, la France, le Luxembourg et la Belgique en fait le bassin hydrographique français le plus transfrontalier.

Quelques chiffres clés :

- 4,4 millions d'habitants)
- +50% du territoire occupé par des terres agricoles (23 000 exploitations)
- + 20 000 km de cours d'eau codifiés
- 1 510 km² de zones humides identifiées comme remarquables
- 1 200 km de voies navigables
- 8 centrales hydro-électriques sur le Rhin
- 1 265 services de distribution d'eau potable
- 1 091 services d'assainissement collectif
- 195 000 acteurs du tertiaire
- 87 000 artisans



Les grandes orientations et nouveautés du 12^e programme 2025-2030

Le 12^e Programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour la période 2025-2030, porte un engagement renforcé pour la reconquête de la qualité des eaux, la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources en eau. Ce programme ambitieux s'inscrit dans une dynamique de transformation pour faire face aux défis environnementaux actuels et futurs, tout en soutenant activement les acteurs locaux -collectivités, entreprises, agriculteurs, associations...- dans leurs actions pour un avenir plus respectueux de l'environnement.



Un programme aligné avec les grands objectifs écologiques nationaux et européens

Le 12^e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse répond aux enjeux environnementaux définis par plusieurs grandes stratégies nationales et européennes. Il est en parfaite adéquation avec le **plan Eau**, la **Stratégie nationale pour la biodiversité 2030**, ainsi que le **plan de gestion des eaux 2022-2027** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ou plus récemment le plan d'adaptation au changement climatique des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse, tout en anticipant l'application de futures directives européennes essentielles, notamment celles relatives à la qualité de l'eau potable et aux eaux résiduaires urbaines.

Des priorités d'intervention pour une gestion intégrée de l'eau

Le programme se concentre sur 5 priorités d'action (cf ci-dessous), avec des moyens financiers considérables alloués à des projets structurants pour les territoires.

Les défis territoriaux : agir là où c'est le plus nécessaire

Dans le cadre du 12^e programme, l'agence de l'eau Rhin-Meuse renouvelle l'identification de défis territoriaux. **Au nombre de 16, ces défis portent sur des zones sensibles ou à forts enjeux écologiques et sociaux**, comme la reconquête des captages d'eau potable, la préservation des prairies dans les zones de production agricole, ou encore la gestion des étangs lorrains, particulièrement riches en biodiversité. Parmi les nouveaux défis identifiés figurent des projets d'urbanisme durable dans les grandes agglomérations, et l'accompagnement de la stratégie "Ambition Ardennes" pour intégrer l'eau et la biodiversité dans le développement de ce territoire.

Des actions concrètes pour les territoires et les citoyens

Le 12^e programme s'inscrit dans une approche de **gouvernance partagée et de concertation** avec les territoires. L'agence de l'eau continuera de soutenir les **Commissions Locales de l'Eau (CLE)** et les **Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**, pour coordonner les actions locales et permettre aux acteurs de l'eau d'élaborer des solutions communes.

Les **jeunes** seront également au cœur de cette dynamique, avec la création d'un **Parlement de l'eau des jeunes** pour les associer à la définition de la politique de l'eau.

Innovation et adaptation aux enjeux émergents

L'agence de l'eau soutiendra par ailleurs des projets innovants dans le domaine de la connaissance, de la surveillance et de la gestion des ressources en eau, en partenariat avec les acteurs locaux, les entreprises, et les institutions de recherche.

Repères

Budget du programme = 1,3 Md€
sur 6 ans

dont 174, 5 M€ annuels d'aides pour
les projets dans les territoires

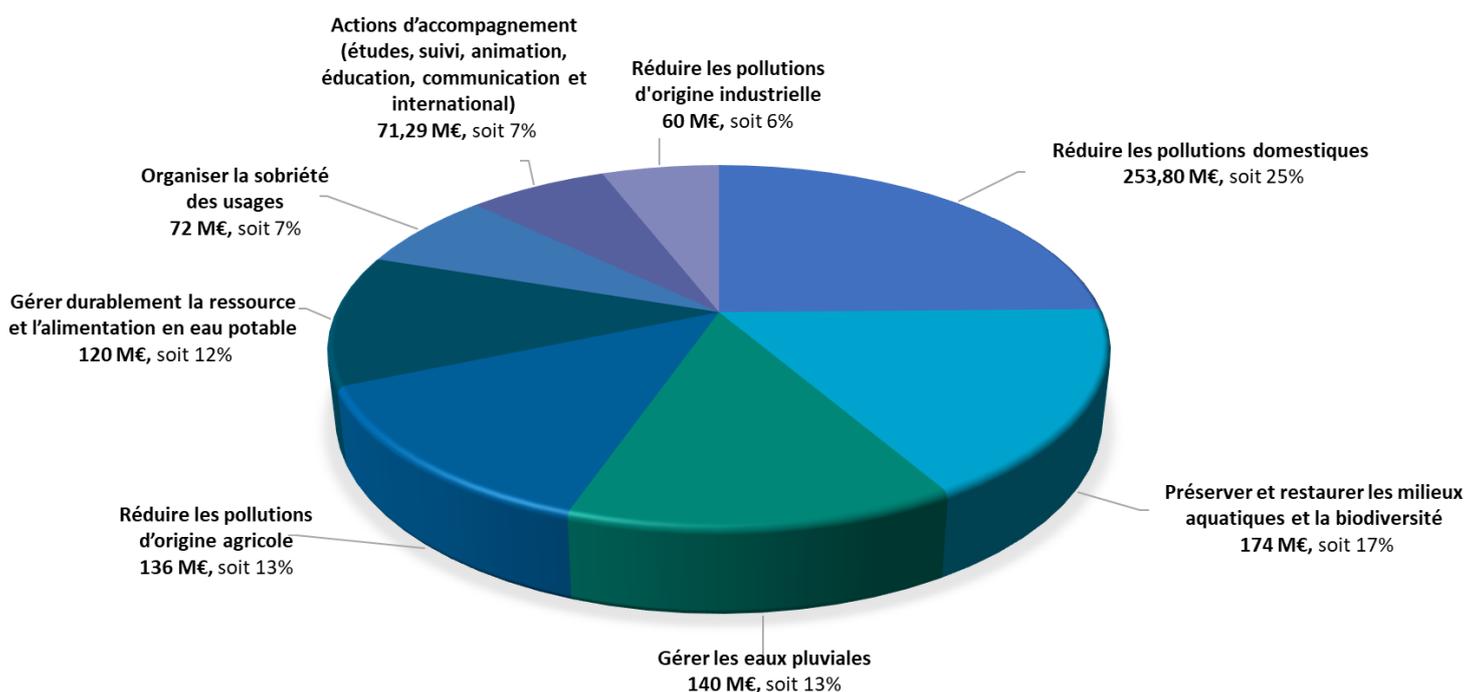
Montant des recettes : 1, 125 Md€
sur 6 ans

4 axes stratégiques

- Une mobilisation maintenue pour la reconquête du bon état des eaux superficielles et souterraines à l'horizon 2027
- Cap vers davantage de sobriété en eau
- La préservation de la biodiversité, une priorité d'intervention renforcée
- Les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) toujours plus fort
- La protection des captages et la reconquête des captages, une ultra priorité

RÉPARTITION DES AIDES FINANCIÈRES 2025-2030 PAR DOMAINE D'INTERVENTION

TOTAL DES AIDES : 1 MILLIARD D'EUROS SUR 6 ANS



L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

- Deux bassins hydrographiques : Rhône-Méditerranée (le Rhône, la Saône et leurs affluents, ainsi que tous les fleuves côtiers du littoral méditerranéen) et Corse.
- 330 agents
- 4 délégations territoriales à Besançon, Lyon, Montpellier et Marseille.

Bassin Rhône- Méditerranée

216 bassins versants

11 000 cours d'eau et 1000 km de côtes

15,8 millions d'habitants

50 % de l'activité touristique française

40 % des territoires en tension, dont 69 sous-bassins versants ou masses d'eau dotés d'une démarche de partage de l'eau

48 % des cours d'eau en bon état écologique

Bassin de Corse

40 bassins versants

3000 cours d'eau et 1000 km de côtes

338 000 habitants

3,5 millions de touristes chaque année

90 % des cours d'eau en bon état écologique



Les grandes orientations et nouveautés du 12^e programme Sauvons l'eau 2025-2030



Dans un contexte de tension croissante sur la ressource en eau, l'adaptation des territoires au changement climatique est renforcée. La sobriété et le partage de l'eau en sont les leviers essentiels. **Dès 2025, l'agence pourra accompagner les économies d'eau sur tous les territoires et pour tous les usagers.** Elle accordera aussi des aides à la substitution (retenues, transferts d'eau) dans le cadre des **projets de territoires pour la gestion de l'eau.**

L'adaptation au changement climatique passe également par la **préservation des zones humides et des milieux en bon état**, en soutenant de nombreuses actions, dont les changements des pratiques agricoles.

L'objectif est de rendre les écosystèmes aquatiques résilients pour mieux supporter les effets du réchauffement climatique. En milieu urbain comme en zone rurale, **le 12^e programme introduit également des aides pour préserver la fonctionnalité des sols**, dont le rôle est essentiel dans le cycle de l'eau.

La **restauration des milieux aquatiques et humides dégradés est élargie à l'ensemble des territoires** et la préservation des milieux en bon état devient un nouvel objectif. Côté mer, l'effort se poursuit pour restaurer les habitats marins en zone côtière et protéger les petits fonds côtiers.

Limiter l'érosion de la biodiversité est une ambition désormais pleinement intégrée au programme de l'agence de l'eau grâce à des aides pour la restauration des habitats naturels, aquatiques et terrestres, des espèces inféodées à l'eau.

La **solidarité entre territoires**, contribuant en particulier au rattrapage structurel des services publics d'eau et assainissement situés dans les territoires ruraux les plus défavorisés, s'appuiera désormais sur le zonage France Ruralité Revitalisation (FRR).

De nouvelles aides à l'adaptation des services publics d'eau et d'assainissement aux **enjeux émergents** permettront aux collectivités de faire face à de nouvelles normes, comme le traitement des PFAS pour l'eau potable, et à la réduction de la pollution par les plastiques. En contrepartie, un **prix minimum de l'eau** est attendu afin de s'assurer d'un niveau de gestion durable des services.

Pour amplifier l'émergence de projets sur tous les territoires, l'agence de l'eau pourra proposer aux collectivités de nouveaux **contrats "eau et climat"**, afin de leur offrir un large panel d'aides, pour les accompagner sur des solutions innovantes en matière de gestion des milieux aquatiques, d'eau potable et d'assainissement.

Autre nouveauté du programme, le soutien aux **démarches territoriales de réduction des substances toxiques** intégrant tous les usages émetteurs de pollution qu'ils soient domestiques, agricoles et industriels.

Repères

Des moyens financiers accrus de plus de 25 % soit 520 M€ d'aides/an

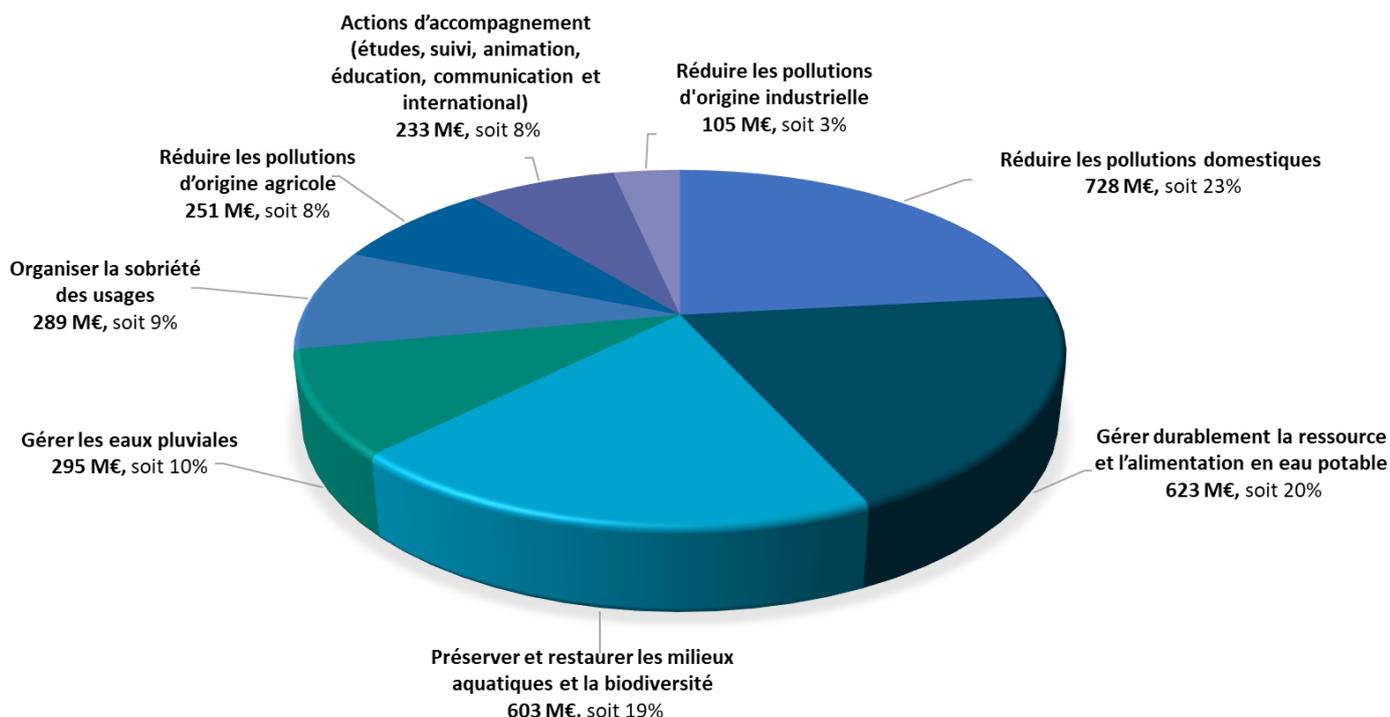
Des recettes issues des redevances : plus de 550M€ en 2025

4 enjeux

- . L'atteinte du bon état des eaux
- . L'adaptation des territoires au changement climatique
- . La reconquête de la biodiversité
- . La solidarité entre les territoires

RÉPARTITION DES AIDES FINANCIÈRES 2025-2030 PAR DOMAINE D'INTERVENTION

TOTAL DES AIDES : 3,1 MILLIARDS D'EUROS SUR 6 ANS



L'agence de l'eau Seine-Normandie

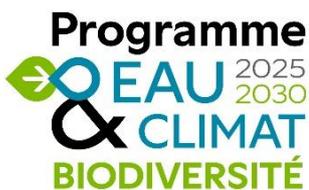
370 agents (2023)

6 directions territoriales basées à Sens,
Châlons-en-Champagne,
Compiègne, Courbevoie, Rouen, Caen



Le bassin Seine-Normandie, qui représente 18 % du territoire français, fait face à d'importantes pressions liées à l'urbanisation, l'agriculture et l'industrie. Il comprend 55 000 km de rivières et s'étend sur 28 départements et 7 régions, avec près de 8 150 communes. **Ses nappes souterraines, qui couvrent 60 % des besoins en eau potable**, jouent un rôle clé dans le fonctionnement des rivières. Les nombreuses zones humides du bassin sont essentielles à l'épuration des eaux, la réduction des inondations et abritent une biodiversité remarquable. La façade littorale du bassin s'étend sur 650 km, de la baie du Mont Saint-Michel au Pays de Caux, avec 154 plages et 19 ports. Le bassin est fortement marqué par l'homme, avec **une forte urbanisation et une agriculture couvrant 60 % de sa surface**. La vallée de la Seine est un pôle industriel majeur, notamment pour la pétrochimie et l'automobile, avec deux grands ports fluviaux à Paris (Gennevilliers) et Rouen. Avec 5 200 captages, le bassin produit 1,5 milliard de m³ d'eau potable pour ses 18,3 millions d'habitants, dont 12 millions en Île-de-France. La fréquentation touristique y est importante, notamment sur le littoral normand et en Île-de-France. Plus de 2 500 stations d'épuration, dont la plus grande d'Europe à Achères, traitent les eaux usées. **Le bassin reçoit ainsi les rejets de 30 % de la population française, 40 % de l'industrie nationale et 25 % de l'agriculture, alors que la Seine est le plus petit des grands fleuves français en débit.**

Les grandes orientations et nouveautés du 12^e programme 2025-2030



L'agence de l'eau Seine-Normandie déploie son programme d'intervention "Eau, climat & biodiversité" pour la période 2025-2030. Avec une enveloppe de **4,7 milliards d'euros pour 6 ans**, il répond à des priorités stratégiques, avec des moyens permettant de mobiliser tous les acteurs du bassin autour d'ambitions communes parmi lesquelles : **garantir un bon état des eaux, préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable, accompagner la transition agricole pour l'eau et reconquérir la biodiversité**. La sobriété en eau pour tous les usages est aussi au

cœur de ce programme, qui se positionne comme un levier pour **renforcer la résilience des territoires du bassin face au changement climatique**.

Un programme conçu avec les acteurs du bassin

Le nouveau programme a été conçu au terme d'un processus de concertation intense, mené au sein des instances représentatives du bassin. Pendant près de deux ans, les acteurs du comité de bassin, de ses commissions territoriales et spécialisées et du conseil d'administration de l'agence de l'eau ont travaillé ensemble pour définir le programme (69 réunions). Ce processus a mobilisé les usagers, les représentants de l'État et des collectivités territoriales, dans un cadre de dialogue permanent.

Une réponse aux défis du bassin Seine-Normandie

Le programme "Eau, climat & biodiversité" place la sobriété au premier rang des priorités, l'objectif du bassin étant de réduire de 10 % les prélèvements d'eau d'ici 2030. Il soutient plusieurs actions, notamment les économies d'eau pour tous les acteurs, l'amélioration des connaissances sur les prélèvements et leurs impacts ou encore la réutilisation des eaux usées traitées. Pour **préserver les ressources et sécuriser l'approvisionnement en eau potable**, le programme soutient les stratégies locales de **protection des captages** en mobilisant les collectivités autour de démarches préventives s'appuyant sur différents leviers.

Le soutien aux agriculteurs se manifeste par des aides visant à promouvoir des pratiques agricoles optimisant l'utilisation de l'eau et préservant les écosystèmes. L'accent est mis sur la réduction des pollutions agricoles, notamment via le soutien au **développement des filières à bas niveau d'intrants (dont l'agriculture biologique) et en valorisant les pratiques agroécologiques.**

Enfin, pour enrayer l'érosion de la biodiversité, **le programme cible la restauration des milieux aquatiques et marins, le développement des espaces végétalisés en ville pour mieux gérer les eaux pluviales, et la réduction des pollutions toxiques. Les actions de préservation des milieux humides et la reconquête des écosystèmes littoraux figurent parmi les priorités.**

Un programme visant des résultats sur le terrain

Construit en concertation étroite avec les acteurs du bassin, le programme a été pensé pour **répondre aux besoins des territoires tout en veillant à l'efficacité environnementale des actions soutenues.** Il s'attache à **conjuguer ambition écologique et efficacité budgétaire, en maximisant le rapport coût-efficacité des financements alloués.** L'action de l'agence repose sur une articulation fine entre les priorités locales et les enjeux globaux, avec des **moyens financiers et humains renforcés pour accompagner les projets prioritaires tout au long de leur réalisation.**

 **Le programme d'intervention "Eau, climat & biodiversité"**
4,7 Md€ de budget pour 6 ans.



Répartition des aides 2025-2030

